

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20/03/2026

L'an 2026, le 20 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ceaux-en-Loudun s'est réuni à la salle de réunion à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BERTHON Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents :** Hervé BERTHON, Denis THADAUME, Cécile GIBault, Dominique BEAUVILAIN, Bruno LIAIGRE, Francette MAUPOINT, Juliette BOURDIER, Evelyne MENNESSON, Benoit GOILARD, Julien GALLAIS, Olivia LECOMTE, Marie-Ophélie MORISSET, Fabien BEAUFORT.

**A été nommée secrétaire :** Cécile GIBault

**ÉLECTION DU MAIRE - réf : 20260306**

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-mars à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de la commune de CEAUX-EN-LOUDUN, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. BEAUVILAIN Dominique, doyen d'âge des membres du Conseil.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7,
- le procès-verbal d'installation du Conseil municipal,

**Considérant :**

- que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal,
- que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative,

**Déroulement du scrutin**

Le président de séance invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Résultats du 1er tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 13
- Nombre de votants : 13

- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs : 01
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. BERTHON Hervé : 12 voix

#### **Proclamation de l'élection :**

➔ M. BERTHON Hervé ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est **proclamé Maire** de la commune de **CEAUX-EN-LOUDUN**.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

#### **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET ÉLECTION DES ADJOINTS - réf : 20260307**

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-2,
- les articles L.2122-4 à L.2122-7-2 relatifs à l'élection du Maire et des adjoints,

##### **1. Détermination du nombre d'adjoints**

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal :**

- **Fixe à 3 le nombre d'adjoints au Maire.**

##### **2. Élection des adjoints**

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

**Il est procédé au vote au scrutin secret de liste à la majorité absolue.**

**Liste candidate :**

- **M. THADAUME Denis**
- **Mme GIBault Cécile**
- **M. BEAUVILAIN Dominique**

#### Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Liste M. THADAUME Denis, Mme GIBAUT Cécile, M. BEUVILAIN Dominique : 13 voix

#### Sont proclamés élus adjoints au Maire :

- M. THADAUME Denis, 1er adjoint
- Mme GIBAUT Cécile, 2ème adjoint
- M. BEUVILAIN Dominique, 3ème adjoint

dans l'ordre de la liste.

#### **DÉSIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - réf : 20260308**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune dispose de d'un siège au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

Commune de moins de 1 000 habitants :

Conformément à l'article L.273-11 du Code électoral, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil municipal.

→ Est ainsi désigné :

- M. Hervé BERTHON, Maire

dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune.

#### **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOS DE MONTS-SUR-GUESNES - réf : 20260309**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-7 et L.5212-7,
- Vu les statuts du **SIVOS** (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de MONTS-SUR-GUESNES
- Vu la nécessité de désigner les représentants de la commune au sein du syndicat,

#### **Considérant :**

- que la commune doit être représentée au sein du SIVOS de Monts-sur-Guesnes par **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants**,
- que ces délégués sont élus par le Conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue, **cependant le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,**

#### **Déroulement du scrutin**

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de présenter leur candidature :

**Délégués titulaires :**

- M. BERTHON Hervé
- Mme BIGOT épouse BOURDIER Juliette

**Délégués suppléants**

- Mme MAUPOINT Francette
- Mme MENNESSON Evelyne

**Résultats de l'élection**

**Délégués titulaires :**

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- M. BERTHON Hervé : 13 voix
- Mme BIGOT épouse BOURDIER : 13 voix

**→ Sont élus délégués titulaires :**

- M. BERTHON Hervé
- Mme BIGOT épouse BOURDIER Juliette

**Délégués suppléants :**

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- Mme MAUPOINT Francette : 13 voix
- Mme MENNESSON Evelyne : 13 voix

**→ Sont élus délégués suppléants :**

Mme MAUPOINT Francette, suppléant du 1er délégué titulaire

Mme MENNESSON Evelyne, suppléant du 2e délégué titulaire

Séance levée à 19H25

Fait à Ceaux-en-Loudun, le 23/03/2026

Le Maire, Hervé BERTHON

La secrétaire de séance, Cécile GIBault

